

dépérit comme une plante qu'on prive de lumière et de pluie. Lorsque, en l'an 26 ap. J.-C., „on établit l'autel des grands dieux du sol et des moissons à *Lo-yang*, on ne le recouvrit point d'une construction; il y avait simplement un mur d'enceinte avec des portes 1)”

Telle étant la condition nécessaire de la vitalité d'un dieu du sol, il est évident que, si on désire rendre impuissant l'un d'eux, on n'aura qu'à élever un bâtiment qui le recouvre. Lorsque *T'ang* le vainqueur eut fondé la dynastie des *Chang* ou des *Yin*, il voulut, pour extirper jusque dans ses racines la dynastie *Hia* qu'il avait vaincue, ôter son dieu du sol; mais il ne le put pas 2). Il eut alors recours à un artifice: il l'enferma dans une maison 3).

En lisant ce récit, on ne peut s'empêcher de se rappeler l'anecdote que nous conte Tite-Live à propos du dieu Terme que Tarquin le superbe ne put déplacer; dans l'un et l'autre cas, il y a probablement le souvenir d'une divinité entourée par la vénération populaire d'une protection si efficace qu'on n'osait y toucher. Les Chinois cependant ont interprété le fait d'une autre manière; suivant eux, *T'ang* le vainqueur conserva le dieu du sol des *Hia* afin qu'il fût un perpétuel avertissement à la dynastie nouvelle. Quelque artificielle que nous paraisse cette explication, elle fit fortune; plus tard,

1) *Heou Han chou*, chap. XIX, p. 3 v°: 建武二年立大社稷于雒陽.....無屋。有牆門而已。

2) *Chou king*, Petite préface (cf. Legge, C.C., vol. III, p. 4—5): „Lorsque *T'ang* eut vaincu les *Hia*, il voulut enlever leur dieu du sol; mais il ne le put pas; c'est alors que furent composés (les trois chapitres aujourd'hui perdus du *Chou king* intitulés): le dieu du sol des *Hia*, *Yi tche*, *Tch'en hou*,” 湯既勝夏。欲遷其社。不可。作夏社。疑至。臣扈。

3) *Tchou chou ki nien* (cf. Legge, C.C., vol. III, Proleg., p. 129): 始屋夏社。„Pour la première fois, il enferma dans une maison le dieu du sol des *Hia*.”